

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an 2023 et le 28 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal d'Avaray, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MÉZILLE Jean-François, Maire

Présents : M. MEZILLE Jean-François, Maire, Mme BRIN Patricia, M. ALDEBERT Vincent, Mme BERTHOT Armelle, M. FERNANDEZ Edgard, Mme BAUCHER Soline, Mme LESIEUR Priscilla

Excusés ayant donné procuration : M. PRIOU Stéphane à Mme BAUCHER Soline, M. BACHET Patrice à Mme LESIEUR Priscilla, M. MÉRIEUX Dominique à M. ALDEBERT Vincent, M. BLANCHER Denis à M. MEZILLE Jean-François, M. RONNAY Pascal à Mme LEGRAND Anne-Claire

Excusés : M. SAUVAGE Didier, Mme LEGRAND Anne-Claire



Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel des membres à 20h00, la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2023 n'a pu se tenir, soit :

7 membres présents sur les 14 en exercice

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera à nouveau convoqué sous trois jours au moins d'intervalle, soit le jeudi 5 octobre 2023

À cette occasion, il délibèrera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 20h30

En mairie, le 29 septembre 2023
Le Maire
Jean-François MEZILLE

